

uadymun

2021



Fond des Nations Unies pour l'enfance

Manuel des délégations

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)
INDEX

LETTRE DU RECTEUR.....	3
LETTRE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL.....	4
LETTRE DU BUREAU.....	5
INFORMATION DU COMITÉ.....	6
THÈME A.....	7
QUESTIONS D'ORIENTATION.....	9
MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE.....	10
THÈME B.....	11
QUESTIONS D'ORIENTATION.....	14
MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE.....	15
GLOSSAIRE.....	16
RÉFÉRENCES.....	18
GUIDE I: DOCUMENT DE POSITION.....	21
EXEMPLE DE DOCUMENT DE POSITION.....	23
GUIDE II: DISCUSSION EN SÉANCE.....	25
GUIDE III : RAPPORT GÉNÉRAL.....	31
GUIDE IV: DISCOURS POUR LA LISTE DES ORATEURS.....	33
CONTACT DU BUREAU.....	35

LETTRE DU RECTEUR

Délégués de l'Université autonome du Yucatan Model United Nations (UADYMUN) 2021 :

Je suis heureux de vous accueillir à la VIIe édition de l'UADYMUN, un événement qui, pour la deuxième fois, se déroule en mode virtuel, en utilisant des outils numériques. Je vous félicite d'avoir pris la décision de participer à cet événement au cours duquel vous apprendrez différents thèmes et sujets de l'agenda mondial tout en développant diverses compétences telles que la communication, la négociation, le travail en équipe, la résolution de problèmes, entre autres.

L'un des principaux objectifs de notre université est la formation intégrale de citoyens internationaux hautement compétents, autonomes, respectueux des droits d'autrui, entrepreneurs et promoteurs du changement, avec une perspective globale, conscients de leur responsabilité sociale et de leur impact sur le développement durable de la société. Nous cherchons également à avoir une communauté d'apprentissage interculturelle, ouverte au changement, à la collaboration et aux échanges universitaires, avec une perspective globale dans laquelle l'engagement envers le développement durable, l'inclusion, l'équité, la promotion des droits de l'homme et la non-discrimination, ainsi que la pratique quotidienne des valeurs et des principes universitaires sont privilégiés.

Par conséquent, nous pensons que l'UADYMUN est un excellent espace pour contribuer à la réalisation de ces objectifs et pour compléter la formation qu'ils reçoivent dans leurs programmes éducatifs respectifs.

Nous félicitons chaleureusement le comité d'organisation de l'UADYMUN 2021 pour tous les efforts, le dévouement et l'engagement dont il a fait preuve pour rendre possible cette édition de l'événement. Nous apprécions leur travail et reconnaissons leur engagement et leur responsabilité envers leur éducation et celle de leurs collègues.

J'encourage les participants à tirer le meilleur parti de cet événement, à participer activement à l'un des 12 comités et à proposer des solutions créatives et innovantes pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Félicitations et profitez de l'UADYMUN 2021.

Dr. José de Jesús Williams

Recteur

LETTRE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Chères délégations :

Aujourd'hui, vous êtes un élément essentiel de la septième édition du Modèle des Nations Unies de l'Université autonome du Yucatan, UADYMUN 2021, et je vous souhaite donc la bienvenue à l'une des meilleures expériences que vous n'aurez jamais vécues.

Je suis ravie de savoir que vous avez décidé de faire partie de l'expérience UADYMUN, qui ne se compose pas seulement des jours du modèle, mais d'une série d'activités et de dynamiques qui ont été faites pour vous, afin de vous aider à vous préparer à ce qui se passera dans les jours à venir, où il est important de connaître, de commenter et de réfléchir sur les questions internationales, sociales et les objectifs de développement durable et quoi de mieux que d'apprendre tout en s'amusant et en rencontrant différentes personnes qui partagent les mêmes goûts que vous.

Sans aucun doute, notre génération a décidé d'être le changement, mais pour ce faire, il est nécessaire d'être en mesure d'avoir un dialogue responsable sur les questions auxquelles nous sommes confrontés chaque jour à partir de différentes perspectives. Peu importe l'année scolaire dans laquelle vous vous trouvez, votre âge ou ce que vous étudiez, une simulation des Nations Unies s'adresse à toutes sortes de personnes, la diversité des opinions et des domaines dans lesquels chacun de ceux qui en font partie nous amène à obtenir une meilleure image des situations grâce à leurs nouvelles idées.

Si c'est votre premier modèle, je veux vous dire de ne pas laisser vos nerfs vous trahir, le premier pas a été de vous inscrire, toutes les personnes qui font partie de cette communauté ont été au même point que vous, si vous êtes arrivés jusqu'ici, faites des sessions un espace de discussion où vous pouvez apporter toutes les idées, les propositions et infecter les autres délégations pour chercher des solutions. Si vous avez déjà de l'expérience, profitez-en du début à la fin, appliquez toutes vos connaissances et compétences pour faire des sessions une discussion sans fin, apprenez à connaître et à écouter les autres délégations car il y a toujours quelque chose de nouveau à apprendre et j'espère que ce n'est pas "votre dernier modèle".

Je reconnais les efforts de chacune des délégations, du Secrétariat, du comité d'organisation, sans vous, cela ne serait pas possible, je sais que chacun d'entre vous a mis son cœur et son âme dans le processus de ce projet. Profitez-en, faites-vous plaisir, appropriiez-vous ces espaces pour **élever votre voix**.

F. Jacqueline Guadalupe Molina Cen

Secrétariat Général

LETTRE DU BUREAU

Chères délégations :

La sensibilisation aux questions d'actualité est la première étape pour changer le monde, et un modèle des Nations Unies est l'outil parfait pour élargir nos idées, dialoguer et apprendre en profondeur les problèmes qui affligent notre société depuis des années, afin d'être des agents du changement.

Ainsi, c'est un honneur pour le Bureau du Comité du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de vous accueillir à la VIIe édition du Modèle des Nations Unies de l'Université autonome du Yucatan UADYMUN 2021.

Tout au long de l'histoire, les enfants et l'enfance ont été systématiquement marginalisés, ce qui a nui à la jouissance et à l'exercice de leurs droits sur un pied d'égalité avec les autres, les plaçant dans une situation de vulnérabilité, qui s'est aggravée en raison du contexte pandémique actuel.

Par conséquent, le Bureau de l'UNICEF, à la lumière des traités et conventions internationaux relatifs aux droits de l'enfant et à travers un dialogue actif et respectueux, espère que vous, les délégations, trouverez des stratégies efficaces pour la protection des enfants et des adolescents dans le monde entier.

Rappelant également que la langue officielle du Comité est le français, nous espérons que chaque personne qui fait partie de ce Fonds saisira cette occasion pour grandir, réfléchir et collaborer afin de trouver des solutions aux problèmes mondiaux. Chaque pas est un pas en avant, chaque pas est un pas vers un monde meilleur. Travailler, dialoguer et avoir une vision différente de notre contexte nous conduira à trouver le monde où tous les gens peuvent se sentir en sécurité, où leurs droits sont respectés et où ils peuvent vivre en liberté.

Nous, en tant que Bureau, sommes convaincus qu'à l'instar d'Henrietta H. Fore, l'actuelle directrice générale de l'UNICEF, vous travaillerez ensemble pour promouvoir la protection des droits des enfants et des adolescents, en tenant compte des questions qui seront abordées dans cette édition du Modèle.

Enfin, le Bureau de l'UNICEF, formé par Michelle González Rodríguez en tant que Présidence, Rashel A. Tello Zetina en tant que la modération et Silvia E. Esquivel Canul en tant que l'officielle de conférence, vous souhaite une expérience inoubliable, un apprentissage précieux et surtout une opportunité favorable qui aura un grand impact sur vos vies.

Sincèrement vôtre,

F. Michelle González Rodríguez, F. Rashel A. Tello Zetina et F. Silvia E. Esquivel Canul

Bureau du Comité du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

INFORMATION DU COMITÉ

“Pour chaque enfant”

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance est l'agence des Nations Unies chargée de la protection et de la promotion des droits de l'enfant, avec pour objectif principal d'aider les pays à faire en sorte que tous les enfants se développent au mieux de leurs capacités (UNICEF, N.d ; A),² et, par le biais de ses rapports, il constitue la principale source mondiale de données et d'analyses fiables sur la situation des enfants, et utilise ces données pour susciter le changement (UNICEF, N.d ; B).

Créé le 11 décembre 1946 par l'Assemblée générale sous le nom de "Fonds international d'urgence des Nations Unies pour l'enfance", pour répondre aux besoins des enfants après la Seconde Guerre mondiale, il est devenu en 1953 un organe permanent des Nations Unies, changeant son nom pour celui que nous connaissons aujourd'hui, mais conservant son acronyme.

Guidé par la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNICEF, grâce à un financement provenant uniquement de contributions volontaires des gouvernements et du secteur privé (UNICEF, N.d ; C) (UNICEF, N.d ; D), travaille dans plus de 190 pays pour faire en sorte que les droits qu'elle contient deviennent des principes éthiques durables et des normes de conduite internationales pour les enfants du monde entier (UNICEF, N.d ; E). Afin d'atteindre cet objectif et, dans le même temps, de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD), cinq objectifs ou dimensions primordiaux ont été établis (UNICEF, 2018 ; A) :

1. *Chaque enfant survit et s'épanouit* : couvre le domaine thématique de la santé, de la nutrition, du VIH et du SIDA, du développement de la petite enfance et de la santé des adolescents.
2. *Chaque enfant apprend* : l'accent est mis sur l'éducation.
3. *Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation* : il traite des services de protection de l'enfance.
4. *Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre* : il comprend le travail de l'UNICEF dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que les initiatives liées au climat, à la réduction des risques de catastrophe et aux environnements urbains.
5. *Chaque enfant a une chance égale dans la vie* : est une manifestation de l'engagement de l'UNICEF à ne laisser aucun enfant de côté et englobe les efforts visant à lutter contre la pauvreté, l'égalité des sexes et la discrimination, à soutenir les adolescents et les enfants handicapés, et à promouvoir l'engagement et la participation civique des enfants de tous âges en toute sécurité et de manière significative.

Ces cinq éléments clés s'appuient à leur tour sur les priorités transversales de l'égalité des sexes et de l'action humanitaire. L'organe directeur de cette organisation s'appelle le Conseil d'administration. Il est composé de 36 membres représentant les cinq groupes régionaux d'États membres de l'ONU qui approuvent les activités de l'UNICEF dans chaque pays. Ils se réunissent au siège de l'ONU à New York (UNICEF, N.d ; F) (UNICEF, N.d ; G).

THÈME A : "LES ENFANTS ET LEUR ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT".

Le droit à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement est fondamental et de base pour tous les peuples, pourtant environ 2,2 milliards de personnes en sont encore privées, ne peuvent pas boire d'eau potable ou se laver les mains avec, et plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à un assainissement adéquat et sûr (UNICEF, 2021 ; A).

Dans le même ordre d'idées, le changement climatique, l'augmentation des catastrophes naturelles et les conflits armés représentent un obstacle supplémentaire qui prive les enfants et les adolescents, qui sont les plus vulnérables, à la privation de cette précieuse ressource. Lors de graves sécheresses ou inondations, l'eau se raréfie et devient moins sûre, ce qui les met directement en danger. Environ 700 millions d'enfants et d'adolescents vivent dans des zones soumises à la sécheresse, à de graves inondations ou à des conflits armés, ce qui les empêche d'avoir accès à l'eau potable. En outre, on estime qu'environ 600 millions d'enfants n'auront pas accès à l'eau potable au cours des 20 prochaines années (UNICEF, 2020 ; A).

Guidé par ces enjeux, l'UNICEF agit chaque jour pour que tous les enfants et adolescents aient accès à cette ressource essentielle à la vie et à un développement sain. Grâce au programme WASH (eau, assainissement et hygiène), l'UNICEF s'efforce d'améliorer l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement. L'UNICEF a aidé plus de 18 millions de personnes à accéder à l'eau, à l'hygiène et aux services d'assainissement grâce à ses programmes d'aide au développement, et plus de 39 millions de personnes grâce à ses programmes d'intervention humanitaire d'urgence (UNICEF 2020 ; B).

Afin d'améliorer l'accès des enfants à l'eau potable et à l'assainissement, l'UNICEF a défini 3 objectifs principaux, qui sont (UNICEF, 2019) :

1. Éliminer toutes les actions qui menacent l'intégrité du personnel chargé de l'eau et de l'assainissement et protéger les infrastructures contre les attaques. Tant le déni intentionnel de services que les attaques délibérées contre l'eau, l'assainissement et l'approvisionnement en électricité pour leur bon fonctionnement peuvent être considérés comme une violation du droit humanitaire international.
2. Créer un secteur WASH qui fournit des services d'eau et d'assainissement efficaces et de bonne qualité sur une base durable pendant les crises ou les urgences. De même, il est essentiel de renforcer les capacités techniques, opérationnelles et humaines pour faire face aux crises complexes et à long terme dans le secteur WASH.
3. Créer une fusion entre les réponses humanitaires qui sauvent des vies et le développement de systèmes durables d'eau et d'assainissement. Pour que cela soit possible, il est impératif de développer des systèmes qui garantissent le droit à une eau et à un assainissement adéquat, tout en prévenant les épidémies. En outre, il est impératif que les organisations humanitaires et de développement soient activement impliquées dès le départ dans la mise en place effective de systèmes résilients.

En plus de ces stratégies, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, l'UNICEF a lancé la Sécurité de l'eau pour tous, une initiative de plaidoyer visant à lutter contre l'insécurité de l'eau et la crise mondiale de l'eau, notant que l'absence d'eau, d'assainissement et d'hygiène affecte le développement physique des enfants, aggravant la malnutrition et le retard de croissance.

Elle affecte également leur éducation, perturbe l'apprentissage et les oblige parfois à manquer l'école pour parcourir de longues distances à pied pour aller chercher de l'eau. Ils affirment également que la pénurie d'eau réduit les possibilités de subsistance pour leurs familles et leurs communautés, ce qui entraîne des migrations, des conflits et même le travail des enfants (UNICEF, 2021 ; A).

Et la pandémie de COVID-19 a ajouté une raison supplémentaire pour laquelle il est important d'avoir accès au droit à l'éducation. "Les fermetures d'écoles dans le monde entier depuis le début de la pandémie de COVID-19 ont représenté un défi sans précédent pour l'éducation et le bien-être des enfants", a déclaré Henrietta Fore, Directrice générale de l'UNICEF. "Nous devons donner la priorité à l'apprentissage des enfants. Cela signifie qu'il faut s'assurer que les écoles peuvent rouvrir en toute sécurité, notamment avec un accès à l'hygiène des mains, à l'eau potable et à l'assainissement" (OMS, 2020) (Arora, 2018).

Il est important de reconnaître que le droit à l'eau vise à promouvoir et à améliorer les conditions de vie urbaines et rurales et l'environnement qui affectent les êtres humains (ONU, 2014), par conséquent, pour parvenir à sa protection et à sa garantie, les États doivent prendre en compte trois facteurs essentiels et interdépendants : **l'accessibilité**, la qualité et la **disponibilité** (Right to Education, 2013) (OHCHR, 1976), ce qui, dans le cas des enfants, implique une obligation de réalisation renforcée. En s'acquittant de ces obligations, les gouvernements respectent non seulement leur obligation en matière d'assainissement et d'accès à l'eau, mais garantissent également le respect d'autres droits étroitement liés, tels que la santé et la vie.

C'est pour cette raison qu'il est essentiel de se pencher sur cette question, car l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental et de la plus haute importance pour parvenir au plein développement des enfants et des adolescents, tout en faisant partie des ODD. En tant que Bureau, nous espérons que vous, après avoir été informé du problème, analysé les stratégies viables et les points à améliorer, pourrez trouver des mesures favorables pour garantir ce droit aux enfants, de la même manière, nous espérons qu'ils pourront se baser sur les actions, les traités, les conventions et les rapports que l'UNICEF a entrepris et les mettre en pratique afin de trouver une solution au problème.

Enfin, nous espérons que vous tiendrez compte de l'opinion de toutes les délégations. La clé d'un bon Rapport Général est le consensus, et n'oubliez pas l'importance d'une négociation et d'une coexistence saines afin de trouver des solutions aux problèmes qui nous affligent en tant que société.

QUESTIONS D'ORIENTATION

1. À quel bloc économique, régional ou politique votre délégation appartient-elle ? quelle est la vision de ce bloc sur la question ?
2. Quelle est la position sociale, politique et économique de votre délégation concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ?
3. Au cours des dernières années, quels développements ont eu lieu dans votre délégation en ce qui concerne cette question ?
4. Quels sont les obstacles que votre délégation a rencontrés dans la lutte contre ce problème ?
5. De quelle manière votre délégation peut-elle bénéficier de la recherche d'une solution au problème ?
6. Quelles actions votre délégation a-t-elle entreprises sur cette question, tant au niveau national qu'au niveau des Nations Unies ?
7. Quelles organisations gouvernementales et/ou non gouvernementales existent dans votre délégation pour assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ?
8. Avec l'UNICEF, quel rôle votre délégation a-t-elle joué dans la signature ou la ratification de traités visant à garantir l'accès des enfants à l'eau potable et à l'assainissement ?
9. Votre délégation a-t-elle été à l'origine de mouvements, de traités, d'accords ou d'organisations visant à traiter cette question ?
10. Au cours des dix dernières années, quelles réglementations nationales et/ou internationales votre délégation a-t-elle ratifiées en rapport avec cette question ?
11. Parmi les délégations de l'UNICEF présentes à UADYMUN 2021, quelles sont celles qui ont un point de vue similaire au vôtre sur cette question ? Pourquoi ?
12. Avec quelles délégations la position de votre délégation sur la question pourrait-elle différer ?
13. S'il y a une ou plusieurs délégations qui ne sont pas d'accord avec l'éventuel Rapport Général, que feriez-vous pour parvenir à un consensus ?

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE

- **Affiche** : Agua limpia y saneamiento: por qué es importante. https://www.un.org/sustainabledevelopment/es/wpcontent/uploads/sites/3/2016/10/6_Spanish_Why_it_Matters.pdf
- **Article** : Progress on drinking water, sanitation and hygiene in schools: Special focus on COVID-19. <https://data.unicef.org/resources/progress-on-drinking-water-sanitation-and-hygiene-in-schools-special-focus-on-covid-19/>
- **Rapport** : Guía para Docentes: Agua, Higiene y Saneamiento. https://www.unicef.org/mexico/media/1836/file/agua_higiene_y_saneamiento_docente%20s.pdf
- **Rapport** : Progress on household drinking water, sanitation and hygiene 2000-2017. https://www.unicef.org/nicaragua/media/1326/file/JMP%202019%20%20complete%20layout_clean.pdf
- **Rapport** : Marco mundial para el agua, el saneamiento y la higiene en las zonas urbanas. <https://www.unicef.org/media/66436/file/Global%20Framework%20for%20Urban%20Water,%20Sanitation%20and%20Hygiene-Spanish.pdf>
- **Rapport** : L'eau sous le feu des bombes. <https://www.unicef.org/media/51351/file/Water-under-fire-2019-fr.pdf>
- **Rapport** : Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2021 : la valeur de l'eau. <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/375725fre.pdf>
- **Rapport** : Reimagining WASH Water security for all. <https://www.unicef.org/media/95241/file/water-security-for-all.pdf>
- **Site Web** : Les dialogues pour des résultats : Messages clés pour accélérer la mise en œuvre intersectorielle de l'ODD. <https://waterdialogues4results.com/>

Le langage inclusif en français :

- **Article** : Nations Unies : Le langage inclusif. <https://www.un.org/fr/gender-inclusive-language/guidelines.shtml>
- **Article** : L'écriture inclusive en français. <https://www.scribbr.fr/astuces/ecriture-inclusive/>
- **Article** : Qu'est-ce que l'écriture inclusive ? <https://leconjugueur.lefigaro.fr/blog/ecriture-inclusive/>

THÈME B : "LA PROTECTION DES ENFANTS CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE".

L'UNICEF a défini **l'exploitation sexuelle** comme " l'abus ou la tentative d'abus d'une position de vulnérabilité ou d'une relation de pouvoir ou de confiance à des fins sexuelles " (UNICEF, N.d ; H), la déclarant répréhensible en toutes circonstances et donnant la priorité à la lutte contre celle-ci dans son agenda (UNICEF, 2018 : B). On estime que le nombre d'enfants victimes de la traite a triplé au cours des 15 dernières années, et que le pourcentage d'enfants et d'adolescents a été multiplié par cinq (UNODC, 2020), et la situation actuelle, la pandémie de COVID-19, a fait courir aux enfants un plus grand risque d'être victimes de ces crimes (ONU, 2021).

"Dans l'ensemble, les mesures d'enfermement et l'interruption de la fourniture de services de protection de l'enfance déjà limités exacerbent la vulnérabilité des enfants vivant dans des établissements psychiatriques et de soins sociaux, des orphelinats, des camps de réfugiés, des centres de détention pour immigrés et d'autres établissements fermés. Les cas de violence, **d'abus sexuels sur filles, garçons et adolescents** et d'exploitation des enfants confinés dans ces établissements risquent de passer inaperçus", a déclaré la rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, Maud de Boer-Buquicchio (ONU, 2020).

Quant à la **traite des êtres humains**, elle comprend des abus tels que l'exploitation sexuelle, le travail forcé ou l'exploitation dans la mendicité. Dans 70% des cas de traite, les victimes sont des femmes et des filles. "S'il n'y avait qu'un seul enfant exploité sexuellement, ce serait déjà un nombre énorme" (UNICEF, N.d : I). Cependant, ces dernières années, la traite des êtres humains a eu une myriade de conséquences pour les enfants, dont l'une des plus importantes : l'exploitation sexuelle.

L'exploitation sexuelle des enfants est un problème de longue date qui s'appuie sur des pratiques déterminées par l'histoire et la culture, dans lesquelles ces victimes sont soumises au pouvoir du monde des adultes. Ses modalités sont diverses, et généralement simultanées, englobant la traite, le mariage d'enfants, la prostitution, la pornographie et le tourisme sexuel (UNICEF, 2018 ; C). La traite des êtres humains, telle qu'elle existe dans le monde, viole des droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation, **à la santé**, à l'égalité, à la protection et le droit de grandir dans un environnement familial, entre autres.

L'exploitation sexuelle des enfants et la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle constituent la forme la plus extrême dans laquelle se manifeste cette violence, cite *Save the Children* dans son guide "Violence sexuelle contre les enfants ". Abus et exploitation sexuels des enfants" (Orjuela & Rodríguez, 2012).

C'est pourquoi de nombreux gouvernements et organisations ont uni leurs forces pour lutter contre ce problème (Conde, N.d.). La plupart des États ont mis en place une législation interdisant l'exploitation sexuelle des enfants, et diverses organisations fournissent des services de collecte de données statistiques et des programmes de réhabilitation des victimes. L'UNICEF traite actuellement le harcèlement sexuel par le biais de politiques d'interdiction strictes, de mesures de prévention (telles que la formation obligatoire), d'enquêtes et de mesures disciplinaires, ainsi que d'une assistance (juridique, psychosociale, médicale) aux victimes.

Afin de clarifier ces concepts et de trouver des mesures pour la résoudre, **l'exploitation sexuelle commerciale** est abordée dans le "Protocole facultatif à la **Convention relative aux droits de l'enfant** concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants" qui, avec la Convention relative aux droits de l'enfant, servent d'outils pour éradiquer ce problème. Elle est également abordée dans le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la **traite des personnes**, en particulier des femmes et des enfants, adopté par la résolution 55/25 de l'Assemblée générale, dans la Déclaration et l'Appel à l'action de Rio de Janeiro pour prévenir et mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants et dans le Manuel de formation pour combattre la traite des enfants à des fins de travail, d'exploitation sexuelle et d'autres formes d'exploitation.

En parlant d'exploitation sexuelle, il faut compter avec la définition de la CDE, en citant l'article 33 de cette Convention, cet article précise que la protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle est de la responsabilité des États. Les États doivent veiller à ce que " (a) les enfants ne soient pas encouragés ou contraints à se livrer à des activités sexuelles illicites ; (b) les enfants ne soient pas exploités à des fins de prostitution ou d'autres pratiques sexuelles illégales ; (c) les enfants ne soient pas exploités pour la production de spectacles ou de matériels pornographiques " (UNICEF, 1989) (UNICEF, 2020).

Le travail de l'UNICEF dans ce domaine se fonde sur la nécessité de créer un "environnement protecteur" qui permette de réduire la vulnérabilité des enfants à la traite et d'accroître leur protection contre d'autres menaces, afin qu'ils puissent jouir pleinement de tous leurs droits. Travailler dans le cadre d'un "environnement protecteur" souligne l'importance de la prévention (Kane & vans de Glid, 2009).

Par exemple, le "Manuel de formation sur la lutte contre la traite des enfants à des fins de travail, d'exploitation sexuelle et d'autres formes d'exploitation - Livre 1 : Comprendre la traite des enfants" fournit quelques stratégies et points à considérer pour aborder la question aux niveaux international, national et régional. Si les mesures prises par chaque pays pour lutter contre le problème sont utiles, l'essentiel est de travailler de manière "multisectorielle" et "multidisciplinaire". La traite des êtres humains est un problème de portée mondiale qui transcende les frontières et les territoires délimités. Il est donc important de tenir compte du soutien multilatéral pour trouver une solution à ses conséquences, c'est-à-dire que le travail mutuel doit être la base de l'éradication de l'exploitation sexuelle comme conséquence de la traite des êtres humains.

Nous voulons que vous, délégations, avec la connaissance des conséquences de la traite des êtres humains sur les enfants, trouviez des mesures pour protéger les droits des enfants, ainsi que la mise en œuvre des différentes stratégies adoptées par l'UNICEF pour éradiquer le problème.

L'un des points importants soulignés par Ann M. Veneman, directrice générale de l'UNICEF (2005-2010), est de ne pas rester silencieux. Il incombe à la société de s'exprimer sur la question, de signaler tout soupçon d'exploitation sexuelle, de fournir un filet de sécurité au sein de la famille, d'éduquer et de sensibiliser à la question, entre autres choses. De même,

Henrietta H. Fore, actuelle directrice exécutive de l'UNICEF, malgré le fait qu'il s'agisse d'un problème mondial qui touche des millions d'enfants au quotidien et qui est fréquemment traité ; compte tenu du manque de mesures et de leur inefficacité dans la lutte contre le problème, elle donne la priorité au travail à accomplir pour éradiquer l'exploitation et les abus sexuels des enfants.

Par conséquent, nous espérons que les délégations trouveront des mesures et des stratégies viables pour la protection des droits fondamentaux des enfants, réalisant ainsi les objectifs de l'UNICEF. Nous espérons que chaque délégation analysera les actions qui ont été entreprises pour combattre le problème en relation avec les protocoles et les conventions de l'UNICEF ; que les stratégies de prévention qui ont été couronnées de succès et celles qui ont été inefficaces au sein de chaque délégation seront présentées, échangées et analysées ; et que sur la base des problèmes présentés, les délégations chercheront des mesures viables pour tous et parviendront ainsi à un consensus en faveur de la protection des droits des enfants et des droits des enfants face à l'exploitation sexuelle.

Grâce au dialogue et à l'échange d'idées, les délégations peuvent apprendre à utiliser la bonne terminologie, à prendre au sérieux l'impact de l'exploitation sexuelle sur les enfants, à connaître les effets de la traite des êtres humains sur les enfants, ainsi que sa définition correcte, entre autres objectifs.

QUESTIONS D'ORIENTATION

1. À quel bloc économique, régional ou politique votre délégation appartient-elle ? quelle est la vision de ce bloc par rapport au problème ?
2. Quelle est la position sociale, politique et économique de votre délégation en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants ?
3. Au cours des dernières années, quels développements ont eu lieu dans votre délégation en ce qui concerne ce problème ?
4. Quels sont les obstacles que votre délégation a rencontrés dans la lutte contre ce problème ?
5. De quelle manière votre délégation peut-elle bénéficier de la recherche d'une solution au problème ?
6. Quelles actions votre délégation a-t-elle entreprises sur cette question, tant au niveau national qu'au niveau des Nations Unies ?
7. Quelles organisations gouvernementales et/ou non gouvernementales existent dans votre délégation pour lutter contre la traite des êtres humains ?
8. Avec l'UNICEF, quel rôle votre délégation a-t-elle joué dans la signature ou la ratification de traités visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants ?
9. Votre délégation a-t-elle été à l'origine d'un mouvement, d'un traité, d'un accord ou d'une organisation visant à traiter cette question ?
10. Au cours des dix dernières années, quelles réglementations nationales et/ou internationales votre délégation a-t-elle ratifiées en rapport avec cette question ?
11. Parmi les délégations de l'UNICEF présentes à UADYMUN 2021, quelles sont celles qui ont un point de vue similaire au vôtre sur cette question ? Pourquoi ?
12. Avec quelles délégations la position de votre délégation sur la question pourrait-elle différer ?
13. S'il y a une ou plusieurs délégations qui ne sont pas d'accord avec l'éventuel Rapport Général,
14. Que feriez-vous pour parvenir à un consensus ?

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE

1. **Site Web** : Global Partnership to End Violence against Children.
<https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=9061>
2. **Document** : Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et enfants. https://www.unodc.org/pdf/crime/a_res_55/res5525f.pdf
3. **Document** : Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. <https://rm.coe.int/1680084833>
4. **Document** : Declaración de Río de Janeiro y Llamado a la Acción para prevenir y detener la explotación sexual de niños, niñas y adolescentes.
https://www.unicef.org/spanish/protection/WCIII_Outcome_Document_Final.pdf
5. **Document** : Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OPSCCRC.aspx>
6. **Manuel** : Manuel de formation sur la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, sexuelle ou autres formes.
https://www.ilo.org/ipecc/areas/Traffickingofchildren/WCMS_111538/lang--fr/index.htm
7. **Guide** : Guía de material básico para la formación de profesionales “Violencia sexual contra los niños y las niñas. Abuso y explotación sexual infantil.”
https://www.savethechildren.es/sites/default/files/imce/docs/violencia_sexual_contra_los_ninos_y_las_ninas.pdf
8. **Document** : Towards a Global Indicator on Unidentified Victims in Child Sexual Exploitation Material. <https://www.ecpat.org/wp-content/uploads/2018/03/TOWARDS-A-GLOBAL-INDICATOR-ON-UNIDENTIFIED-VICTIMS-IN-CHILD-SEXUAL-EXPLOITATION-MATERIAL-Summary-Report.pdf>
9. **Guide** : Un guide destiné aux adolescents pour signaler des cas de vente et d'exploitation sexuelle d'enfants.
https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Children/SR/BookletChildFriendly_fr.pdf

GLOSSAIRE

Terminologie des Nations Unies et des simulations de l'ONU

1. **Appel nominal** : Le moment où l'officielle de conférence appellera chaque délégation pour voir si elle est présente à la réunion.
2. **Charte des Nations Unies** : Traité international qui a créé les Nations Unies et a servi à définir leur constitution interne.
3. **Caucus** : La manière dont tout débat est segmenté. Les caucus sont des débats plus restreints ou complets consacrés à des questions ou actions spécifiques. Ils sont divisés en deux : les caucus modérés, qui suivent un protocole strict et sont généralement utilisés pour les débats ; et les caucus immodérés, qui ont un protocole un peu plus lâche et sont surtout (mais pas exclusivement) utilisés pour la rédaction de documents de travail.
4. **Céder du temps** : Transférer le temps de parole restant d'une délégation à une autre. Le plus souvent utilisé pendant les déclarations d'ouverture, lorsqu'un délégué peut avoir la possibilité de céder du temps aux questions, au Bureau ou à une autre délégation.
5. **Communiqués officiels** : En discours qui utilise la modération du comité de crise pour annoncer aux délégations une crise particulière à discuter.
6. **Droit de veto** : Le droit des 5 membres permanents du Conseil de sécurité d'écarter tout projet de résolution.
7. **Directives** : Document utilisé par la commission de crise pour établir des solutions aux différentes crises qui surviennent au cours du débat.
8. **Document de travail** : Le document dans lequel toutes les délégations ou un groupe de délégations exposent leurs propositions de solutions à la question. Il est rédigé dans la dernière moitié des sessions et sert de schéma principal pour la résolution éventuelle.
9. **La parole** : La plénière utilisée pour lancer le débat. Chaque fois que la modération indique que la parole est ouverte, les délégués peuvent participer en soumettant une motion.
10. **Le Bureau** : L'autorité au sein des sessions. Le Bureau supervise le déroulement du débat et se compose de l'officielle de conférence, de la modération et de la Présidence.
11. **Liste des orateurs** : L'ordre dans lequel les délégations s'adressent au Conseil lors de l'établissement d'une déclaration d'ouverture.
12. **Mouvement** : Actions et phrases utilisées dans des circonstances spécifiques. C'est le principal moyen pour les délégués d'interagir avec le déroulement du débat.
13. **Organes subsidiaires** : Organes des Nations Unies qui font rapport à d'autres organes plus élevés dans l'organigramme.
14. **Document de position** : Le document utilisé dans les commissions de l'UADYMU (à l'exception du Corps de presse qui est un document de recherche) dans lequel chaque délégation expose ses principaux points sur chaque question.

15. **Résolution** : Le document contenant les solutions proposées par le Conseil. Ce document doit être approuvé par la Présidence, le Secrétaire Général et le Conseil dans son ensemble (à l'UNICEF, il existe un Rapport Général et au Comité de crise, une série de directives).
16. **Sanctions économiques** : Sanctions économiques, financières et commerciales appliquées à un État par d'autres nations.
17. **Signataires** : Les délégations qui sont en faveur d'un projet de résolution et qui votent en sa faveur.

Termes liés aux thèmes de la commission

18. **Abus sexuels sur filles, garçons et adolescents** : En espagnol "Abuso sexual hacia niñas, niños y adolescentes" ce concept englobe les "pratiques sexuelles pouvant aller des attouchements, exposition des organes sexuels et masturbation devant un enfant ou un adolescent, aux violations imposées par un adulte, quelle que soit la manière dont elles sont exercées coercition violence physique, menaces, abus de confiance, etc."
19. **Accessibilité**: L'eau, les installations et les services doivent être accessibles, sans discrimination, à toute personne relevant de la juridiction de l'État partie.
20. **Assainissement** : L'accès et l'utilisation d'installations et de services pour l'évacuation sans risque de l'urine et des excréments humains.
21. **Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)** : Il s'agit d'un traité international des Nations Unies qui reconnaît que toutes les personnes de moins de 18 ans ont le droit d'être protégées, de se développer et de participer activement à la société, établissant que les enfants sont des sujets de droit. Il a été ratifié par tous les pays du monde sauf trois (Somalie, États-Unis et Soudan du Sud).
22. **Disponibilité** : L'eau disponible pour chaque personne doit être suffisante et constante pour les usages personnels et domestiques, qui sont normalement la consommation, l'assainissement individuel, le lavage du linge, la préparation des aliments ainsi que l'hygiène personnelle et domestique.
23. **Droit à l'eau** : Le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun. Une quantité adéquate d'eau salubre est nécessaire pour prévenir la mortalité due à la déshydratation et pour réduire le risque de transmission de maladies d'origine hydrique ainsi que pour la consommation, la cuisine et l'hygiène personnelle et domestique.
24. **Droit à la santé** : La santé est un droit fondamental de l'être humain, indispensable à l'exercice des autres droits de l'être humain. Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint, lui permettant de vivre dans la dignité.
25. **Exploitation sexuelle** : Tous "abus ou tentative d'abuser d'un rapport de force inégal ou de la vulnérabilité ou de la confiance d'une personne, notamment afin de tirer un profit de nature financière, sociale ou politique de son exploitation sexuelle."

26. **Exploitation sexuelle commerciale** : "Concerne l'utilisation d'enfants ou d'adolescents, filles ou garçons, âgés de moins de 18 ans, exercée par un adulte accompagnée d'un paiement en argent ou en nature à l'enfant ou adolescent ou à un ou plusieurs tiers."
27. **Hygiène** : Est un ensemble de mesures (moyens et pratiques) visant à prévenir les infections et l'apparition de maladies infectieuses. Elle est basée essentiellement sur trois actions : (1) le nettoyage et la déterction ; (2) la désinfection ; (3) la conservation.
28. **Qualité** : L'eau nécessaire pour chaque usage personnel et domestique doit être salubre et donc exempte de microbes, de substances chimiques et de risques radiologiques qui constituent une menace pour la santé. En outre, l'eau doit avoir une couleur, une odeur et un goût acceptables pour chaque usage personnel ou domestique.
29. **Salubrité de l'environnement** : Comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.
30. **Traite des personnes** : "Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation."
31. **WASH** : Le programme « Eau, assainissement et hygiène » (WASH) de l'UNICEF s'est concentré sur l'action au sein de l'ODD 6 : « Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ».

RÉFÉRENCES

Arora, A. (2018). *Drinking Water, Sanitation and Hygiene in Schools: Global baseline report 2018*. UNICEF DATA. <https://data.unicef.org/resources/wash-in-schools/>

Conde, J. (N.d.). *Buenas Prácticas en la Lucha Contra la Explotación Sexual de Niños, Niñas y Adolescentes en América Latina y el Caribe*. Instituto Interamericano del Niño, la Niña y Adolescentes. <https://www.iin.oea.org/Congreso%20Explotacion%20Sexual/UNICEF.PDF>

Kane, J., & Glid, H. (2009). *Manuel de formation sur la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, sexuelle ou autres formes*. Organisation internationale du Travail (OIT). <https://www.ilo.org/ipeinfo/product/download.do?type=document&id=12192>

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR). (1976). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* ; Articles 11 et 12. <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

Organización de las Naciones Unidas (ONU) (2021). *Se triplica el número de niños y niñas entre las víctimas de trata de personas a nivel mundial*. Noticias ONU. <https://news.un.org/es/story/2021/02/1487422>

Organización de las Naciones Unidas (ONU) (2020). *Los niños Deben ser protegidos de la pedofilia Y el abuso exacerbado por la pandemia del coronavirus*. Noticias ONU. <https://news.un.org/es/story/2020/04/1472542>

Organización de las Naciones Unidas (ONU) (2014). *Decenio Internacional para la Acción 'El agua fuente de vida' 2005-2015*. Departamento de Asuntos Económicos y Sociales de Naciones Unidas (ONU-DAES). https://www.un.org/spanish/waterforlifedecade/human_right_to_water.shtml

Orjuela, L., & Rodríguez, V. (2012). *Violencia sexual contra los niños y las niñas. Abuso y explotación sexual infantil*. Save the Children. https://www.savethechildren.es/sites/default/files/imce/docs/violencia_sexual_contra_losninos_y_lasninas.pdf

Right to Education. (2003). *Comité des droits économiques, sociaux et culturels - Observation générale No. 15 : Le droit à l'eau (Articles 11 et 12)*. Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels. <https://www.right-to-education.org/node/613>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (N.d ; A). *Ce que nous faisons*. <https://www.unicef.org/fr/ce-que-nous-faisons>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (N.d ; B). *Recherche et rapports UNICEF*. <https://www.unicef.org/fr/recherche-et-rapports>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (N.d ; C). *Rapport annuel de l'UNICEF 2019*. p. 53. <https://www.unicef.org/media/71151/file/UNICEF-rapport-annuel-2019.pdf>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (N.d ; D). *Cómo nos financiamos*. UNICEF España. <https://www.unicef.es/quienes-somos/como-nos-financiamos>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (N.d ; E). *Conocé UNICEF*. UNICEF Argentina. <https://www.unicef.org/argentina/conocé-unicef>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (N.d ; F). *À propos Le Conseil d'administration*. <https://www.unicef.org/executiveboard/about>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (N.d ; G). *À propos*. <https://www.unicef.org/executiveboard/fr/à-propos>

United Nations Children's Fund (UNICEF). N.d ; H. *Postura de UNICEF respecto a la explotación, el abuso y el acoso sexual*. <https://www.unicef.org/es/postura-de-unicef-respecto-la-explotacion-el-abuso-y-el-acoso-sexual>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (N.d ; I). *Explotación sexual infantil: Callarse es aceptar*. <https://www.unicef.es/noticia/explotacion-sexual-infantil-callarse-es-aceptar>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (2021 ; A). *Pour chaque enfant, le droit d'avoir accès à l'eau potable*. UNICEF France.

United Nations Children's Fund (UNICEF). (2021 ; B). *Reimagining WASH Water Security for all*. <https://www.unicef.org/media/95241/file/water-security-for-all.pdf>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (2020 ; A). *1 de cada 3 personas en el mundo no tiene acceso a agua potable*. <https://www.unicef.org/es/comunicados-prensa/1-de-cada-3-personas-en-el-mundo-no-tiene-acceso-a-agua-potable>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (2020 ; B). *Water, Sanitation and Hygiene (WASH)*. <https://www.unicef.org/wash>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (2019). *L'eau sous le feu des bombes* <https://www.unicef.org/fr/recits/leau-sous-le-feu-des-bombes>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (2018 ; A). *Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021*. https://www.unicef.org/media/48131/file/UNICEF_Strategic_Plan_2018-2021_FR.pdf

United Nations Children's Fund (UNICEF). (2018 ; B). *Combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles sur les enfants : actions et engagements de l'UNICEF*.

United Nations Children's Fund (UNICEF). (2018 ; C). Preguntas frecuentes sobre la explotación sexual de niñas, niños y adolescentes. <https://www.unicef.org/uruguay/historias/preguntas-frecuentes-sobre-la-explotación-sexual-de-niñas-niños-y-adolescentes>

United Nations Children's Fund (UNICEF) (2018 ; D). *Research on the Sexual Exploitation of Boys*. UNICEF, New York. <https://data.unicef.org/resources/sexual-exploitation-boys-findings-ethical-considerations-methodological-challenges/>

United Nations Children's Fund (UNICEF). (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC). (2020). *Global Report on Trafficking in Persons*. <https://www.unodc.org/unodc/data-and-analysis/glotip.html>

GUIDE I : DOCUMENT DE POSITION*

**Ces directives s'appliquent uniquement au comité de l'UNICEF.*

Le document de position est le document écrit dans lequel chaque délégation expose de manière claire et concise la position de son pays sur les questions abordées par la commission et les solutions qu'elle souhaite promouvoir à cet égard. Il comprend à la fois le contexte général de la question et les principales informations relatives à l'État que la délégation représente. La rédaction du document est fondamentale pour le Modèle, car elle permet à une délégation de s'organiser avec des tâches de recherche et de rassembler des informations pertinentes qui peuvent être utilisées lors des sessions. Il sert également à informer le Bureau et les autres délégations des solutions possibles que chaque délégation peut apporter à la discussion.

Format et contenu

Le format du document est le suivant

1. Utilisez le **Modèle de Document de Position UADYMUN** fourni par le Bureau ;
2. Remplissez le nom de la délégation et de la commission ;
3. Vérifiez que les marges sont réglées sur 4 cm en haut, 2,54 cm en bas, 2,54 cm à gauche et 2,54 cm à droite (pour ce faire, dans la barre d'outils de Word, allez dans la section Mise en page et repérez le paramètre Marges) ;
4. Utilisez la police Arial 11 avec un interligne multiple de 1,15 ;
5. Vérifiez que la formulation est à la troisième personne ("la délégation pense que...") ;
6. Vérifiez que la longueur par sujet est d'une page, deux pages maximums, soit un total de quatre pages maximums par document, sans compter les références.

Le contenu du document est le suivant (un paragraphe peut être rédigé par point) :

1. **L'introduction** : elle doit être concise, expliquer le sujet de manière générale et identifier les principaux éléments (l'objectif est de fournir une vision globale du sujet, qui peut inclure des actions internationales connexes telles que des résolutions, des traités, etc. ou préciser la pertinence du sujet pour la communauté internationale) ;
2. **La relation du pays avec la question** : l'objectif est de présenter la position officielle du gouvernement du pays sur la question en question, y compris certaines des politiques qu'il a adoptées. Pour ce faire, les délégations peuvent rechercher les documents officiels du pays qui soutiennent la position. (Les sessions peuvent partager leur succès ou leur échec).
3. **Des solutions** : cherche à répertorier les principales solutions du pays en fonction des documents, des priorités nationales et des pouvoirs et limites de la commission ;
4. **Déclaration générale** : cherche à conclure le document en identifiant clairement la position actuelle de la nation sur la question. Dans ce paragraphe, les délégations peuvent également exposer leurs attentes concernant les travaux de la commission ;
5. **Références** : cherche à suivre le style APA 7. Les délégations doivent citer dans le texte (pas de notes de bas de page) et à la fin des deux sujets la liste de leurs références provenant de sources fiables et précisant la division entre les deux sujets (pour rendre les URL plus esthétiques, le raccourcisseur d'URL bit.ly peut être utilisé).

Critères d'évaluation

Chaque prise de position sera évaluée sur la base des critères suivants :

1. **Respect des délais** : livrer le document à l'adresse électronique officielle du Bureau à la date communiquée précédemment ;
2. **Le format** : le format suit les indications et est facile à lire ;
3. **Contenu** : l'introduction au thème, la relation du pays au thème, les solutions et la conclusion peuvent être clairement identifiés ;
4. **Propositions de solutions viables** : la compréhension du problème et de la position du pays a permis de formuler des propositions de solutions pertinentes et viables ; 5 ;
5. **Références** : utilisez les normes APA 7ème. Edition, sources fiables et au moins un document officiel du pays ;
6. **Grammaire et langue** : la grammaire est correcte et la langue utilisée est inclusive*

*Il existe des phrases et un vocabulaire important qui sont utilisés pour obtenir un langage respectueux, diplomatique et inclusif. Par exemple :

Au lieu de...	Utilisez...
Guerre	Conflit armé
Noir	Personne d'origine africaine, afro-américain, etc.
Armée	Forces armées
Handicapés	Personnes handicapées
Pays du tiers monde, pays développé	Une économie en pleine croissance

Enfin, chaque prise de position est le résultat de recherches approfondies, et sa rédaction permet de mieux comprendre le pays et les subtilités de sa politique étrangère. Cependant, elle ne cherche pas à expliquer un excès d'informations, car le texte doit être bref. Au cours des sessions, il sera possible de partager les connaissances acquises. Le Bureau sera également disponible pour répondre à toutes les questions sur le document de position.

EXEMPLE DE DOCUMENT DE POSITION

Délégation : République de Fidji

Comité : Conseil Économique et Social

Thème A : Lutter contre le changement climatique grâce à l'économie verte

Dans le même esprit que le Secrétaire Général des Nations Unies, António Guterres, les Fidji considèrent le changement climatique comme la menace systémique la plus importante non seulement pour le pays, mais aussi pour l'humanité dans son ensemble (ONU, 2018), car il possède suffisamment de pouvoir pour avoir un impact sur des efforts clés tels que le développement humain, la réduction de la pauvreté, la gestion des écosystèmes, la sécurité internationale, entre autres, qui menacent non seulement l'avenir du pays, mais aussi les économies nationales et internationales lors de la recherche de solutions au problème. Lorsque les pays cherchent des alternatives, ils se heurtent souvent à des obstacles qui, au lieu de leur faciliter la tâche, la rendent plus compliquée. Ils choisissent donc de poursuivre sur leur lancée plutôt que de s'engager dans de nouvelles options qui remettent en cause leur économie. Il est impératif que le Conseil économique et social agisse comme un allié dans la recherche de solutions qui favorisent l'adaptation au climat en termes économiques, afin qu'elle puisse être présentée comme une possibilité pour tous les pays plutôt que comme une dépense considérable. À ce titre, les Fidji sont fermement convaincues que tous les pays doivent proposer des solutions permettant une transition vers un modèle économique qui soutient à la fois le commerce international et l'environnement.

La relation des Fidji avec le changement climatique est une priorité très claire et très élevée. Selon la Banque mondiale (2000), certains des problèmes les plus importants pour la société et l'économie du pays sont l'augmentation des taux de maladie due à la hausse des températures, les tempêtes et les phénomènes météorologiques de plus en plus graves et destructeurs, et les perturbations de l'agriculture dues à l'intrusion d'eau salée dans les terres agricoles. Ainsi, sur le plan économique, la revitalisation de l'agriculture et la promotion de la sécurité alimentaire sont des objectifs clés du gouvernement (OMC, 2016). Cependant, ces facteurs contribuent à eux seuls à des dommages de 52 millions de dollars par an (ONU, 2017), ce qui pose des problèmes de financement des solutions. C'est pourquoi les Nations Unies ont raison d'affirmer que les programmes de financement de l'adaptation au climat sont essentiels au niveau mondial (PNUD, 2021). De même, dans le cadre d'initiatives internationales telles que le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat ou le Forum sur le climat vulnérable, le Gouvernement de la République des Fidji (2018) participe à la conversation dans le but de trouver les solutions les plus efficaces pour rendre l'adaptation au climat financièrement possible.

C'est pour tout cela que main dans la main avec les recommandations du cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2014) et les priorités nationales énoncées dans le Plan national d'adaptation du gouvernement de la République des Fidji (2018), le pays envisage des solutions viables :

1. **Solutions économiques et financières** : telles que l'application d'instruments économiques existants et émergents qui favorisent l'adaptation au climat en fournissant des incitations à anticiper et à réduire les impacts (notamment sur l'agriculture et la sécurité alimentaire). Il peut s'agir de partenariats de financement public-privé, de prêts, de paiements pour des services environnementaux, de prix améliorés des ressources, de redevances et de subventions, de normes et de réglementations, ainsi que de mécanismes de partage et de transfert des risques.

2. **Solutions de recherche et développement (R&D)** : telles que la réalisation d'études permettant d'estimer le coût global de l'adaptation, ainsi que le financement et les investissements.

Enfin, comme l'a désigné la Banque mondiale (2000), les pays insulaires, dont les Fidji font partie, jouent un rôle clé dans la politique dite "sans regrets" visant à réduire la vulnérabilité actuelle aux événements climatiques extrêmes. Cet accent renforcé sur les stratégies d'adaptation optimales et l'analyse économique peut renforcer l'idée qu'il est possible pour tous les pays de contribuer à une économie verte plus large. C'est en vertu de ces prémisses que la délégation fidjienne cherche à travailler avec les autres délégations de la commission dans le but de proposer des solutions plus créatives, innovantes et efficaces.

Références

- Banque mondiale. (2000, 30 novembre). *Villes, mers et tempêtes Gérer le changement dans les économies des îles du Pacifique*. <https://bit.ly/3C1N9DZ>
- Gouvernement de la République de Fidji (2018). *Plan national d'adaptation de la République de Fidji : Une voie vers la résilience climatique*. <https://bit.ly/3lb7ZK4>
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2014). *Cinquième rapport d'évaluation*. <https://bit.ly/3lhhS9p>
- Nations Unies (ONU). (2018, 29 mars). *Rencontre de presse du Secrétaire Général sur le changement climatique [avec Q&R]*. Secrétaire Général. <https://bit.ly/2XhHXqs>
- Nations Unies (ONU). (2017, 09 février). *Comment les Fidji sont touchées par le changement climatique*. <https://bit.ly/3hrq8Jw>
- Organisation mondiale du commerce (OMC). (2016, 25 février) *Examen des politiques commerciales : Fidji*. <https://bit.ly/3hrgik6>
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2021, 1er mars). *Les priorités en matière d'adaptation au changement climatique permettent de faire face aux risques quotidiens*. <https://bit.ly/3loak4O>

GUIDE II : DISCUSSION EN SÉANCE

Il est prioritaire de préciser que l'objectif du Modèle est que, par le biais du dialogue diplomatique, de la négociation et des compétences en matière de leadership, les délégations travaillent ensemble pour résoudre les questions soulevées au cours du débat par des discours sur un sujet donné, dans le but d'aboutir à un document appelé résolution, qui englobe les principales idées et solutions à ce sujet.

Introduction

- Cette première partie, qui couvre généralement la première et le début de la deuxième session, sert à fixer le thème et à permettre aux délégations de faire leurs premiers commentaires.
- Tout au long du Modèle, le Bureau sera chargé de superviser et de permettre le fonctionnement de la discussion. Pour comprendre les différentes positions et responsabilités des membres, voir le **Protocole Virtuel UADYMUN 2021**.
- Pendant les sessions, les délégations peuvent utiliser des motions pour leur permettre d'entreprendre des actions spécifiques au sein de la commission :
 1. **Motion de procédure** : pour fixer l'ordre du jour, établir les caucus (modérés/modérés), ajourner la session, introduire l'éventuel Rapport Général, clore le débat (c'est la motion la plus utilisée).
 2. **Motion de privilège personnel** : (soit dans le forum, soit par note diplomatique) pour quitter la salle, enlever son manteau, régler la température, boire de l'eau, demander à une autre délégation d'élever la voix, ajouter à la liste des orateurs.
 1. « Délégation de l'Espagne : Demande de privilège personnel pour brancher le chargeur de mon ordinateur ».
 3. **Motion de doute parlementaire** : pour des questions au Bureau concernant le protocole ou le déroulement du débat ou pour des conseils sur le déroulement du débat et autres questions pertinentes.
 4. **Rappel au règlement** : notifier au Bureau tout manquement ou erreur dans le protocole ou dans ses fonctions.
 5. **Motion d'interrogation** (avec possibilité d'un bref préambule) : pour poser des questions sur la position, les documents ou les discours d'une délégation spécifique, dont l'introduction suit le processus suivant :
 1. "Motion d'interrogation vers la délégation X" ;
 2. La modération demande si une autre délégation a une autre question ;
 3. La délégation qui a demandé la motion pose sa question avec le droit à une question ultérieure ;
 4. Le Bureau demandera à la délégation interrogée si elle souhaite répondre. Si c'est le cas, elle aura une minute et demie ;
 5. Dans la négative, toute autre délégation souhaitant poser une question peut le faire ;
 6. De même, le Bureau demandera à nouveau si la délégation en question souhaite répondre ; dans le cas contraire, le débat se poursuivra.
- Si une délégation souhaite prendre la parole, elle doit le faire au moyen de l'une des motions en levant la main.
- Lors du vote d'une motion, le Bureau informera les délégations de la procédure à suivre, soit en utilisant uniquement la réaction à main levée lorsque la modération l'indique, soit en utilisant la réaction de la coche verte lorsqu'elle est favorable et la réaction de la croix rouge lorsqu'elle est défavorable, cette réaction devant être maintenue et supprimée comme indiqué par le Bureau.

- Seule la motion de privilège personnel peut être introduite à tout moment, toutes les autres motions doivent attendre que la modération ouvre le forum.
- Les motions de privilège personnel, les rappels au règlement et les doutes parlementaires peuvent être envoyés par le biais de notes diplomatiques.
- Toutes les motions sont adoptées à la majorité simple (50 % + 1) des votes favorables (à l'exception de la motion de procédure visant à clore le débat, qui requiert les deux tiers des votes favorables).
- Les délégations doivent noter qu'à l'approche des dernières minutes d'une session, il est nécessaire de conclure la session par une "motion de procédure" (en attendant que la modération dise "Établis") "d'ajournement". Cette motion est mise au vote et requiert une majorité simple (50% + 1).
- Le Bureau du greffier notifie visuellement lorsqu'il reste 15 secondes à une délégation sur le temps de parole d'une liste d'orateurs ou d'un caucus modéré. Si le temps est dépassé, la modération interrompra le discours de la délégation.

1) Discours d'ouverture du Bureau

- Le Bureau se présente, exprime ses attentes à l'égard de l'événement et fait des annonces générales.

2) Appel nominal

- Le Bureau procède à l'appel nominal par ordre alphabétique au début de chaque session. Une personne de la délégation répond : "La délégation... est présente et vote."
 - Si la délégation entre en retard, elle peut en être informée par une note diplomatique.
- Ensuite, l'agent donne la parole à la Présidence pour ouvrir officiellement la session.

3) Établissement de l'ordre du jour

1. **Motion** : après l'appel nominal, la modération ouvrira le forum "Délégations, le forum est ouvert, y a-t-il des motions dans le forum ?" Pour l'instant, la seule motion acceptable est une "motion de procédure" (en attendant que la modération dise "établir"), "pour fixer l'ordre du jour en faveur du point A/B".
2. **Deuxièmement** : la modération demande alors s'il y a une délégation qui appuie la motion (en faveur). Le Bureau identifiera ces deux délégations.
3. **Vote initial** : la modération procède au vote pour et contre. S'il y a un vote unanime en faveur de la motion, celle-ci est automatiquement adoptée. Dans le cas contraire, le Bureau identifiera les deux premières personnes à voter contre.
4. **Liste provisoire des orateurs** : après le vote, la modération ouvrira automatiquement une liste provisoire pour que les quatre orateurs identifiés justifient en une minute les raisons pour lesquelles le sujet pour lequel ils ont voté devrait être ouvert, pour lequel le Bureau notifie quelle délégation commence et ensuite laquelle suit : "La délégation de l'Allemagne passe sur le podium", "La délégation de l'Espagne se prépare".
 - a. Dans ce discours, il n'est pas permis de mentionner l'autre thème. Il n'est pas permis de dire "ce sujet est bien meilleur que l'autre" ou "nous devrions ouvrir l'autre sujet".
5. **Vote final** : à la fin de la liste provisoire, un autre vote est effectué, s'il y a une majorité en faveur, le sujet proposé est fixé, s'il y a une majorité contre, l'autre sujet est fixé. La modération annoncera officiellement le sujet qui a été voté, "Délégations nous discutons le sujet..."

4) Liste des intervenants

- Une fois le sujet établi, la modération ouvre le forum, "Délégations, le forum est ouvert, y a-t-il des motions dans le forum ?", où la seule motion acceptable est une "motion de procédure" (en attendant que la modération dise "établir"), "pour ouvrir la liste des orateurs". Cette motion passe automatiquement et ne nécessite pas de vote ou de seconde.

- Dans cette liste, les délégations expriment brièvement leurs attentes, positions et propositions concernant le sujet et les travaux futurs de la commission.
- La personne qui a proposé la motion passe en premier ; toutes les autres délégations qui souhaitent être ajoutées doivent en informer le Bureau conformément à la procédure communiquée par le Bureau, soit par un vote à main levée, soit par une motion de privilège personnelle envoyée dans une note diplomatique.
- Le temps de parole de la liste est d'une minute et demie. Si une délégation dépasse le temps imparti, le Bureau lui demandera de conclure son discours, mais s'il reste du temps, les options suivantes sont disponibles :
 1. **Céder le temps au Bureau** : le temps est écarté (c'est le plus courant) ;
 2. **Céder le temps à une autre délégation** : la délégation décide d'accepter ou non (à la fin, le temps ne peut plus être cédé à nouveau) ;
 3. **Céder le temps aux points d'interrogation** : les autres délégations peuvent poser des questions (le temps pris par une autre délégation pour poser la question à la personne qui a prononcé le discours n'est pas compté, le temps court à partir du moment où il est répondu à la question).
 - a. Si le temps le permet, il est possible de poser jusqu'à deux questions ou plus, mais le plus souvent une seule.
- Ce type de discours est très court, il est recommandé d'en écrire un spécialement pour cette liste et de ne pas lire votre prise de position. Pour un exemple de discours, voir le **Guide IV : Discours pour la liste des orateurs**.

Développement

- Cette deuxième partie, qui couvre la plupart des sessions, de la deuxième à la septième session environ, sert d'abord à partager les informations pertinentes et à discuter des solutions au problème par le biais de caucus modérés, puis à rédiger ces informations en un éventuel Rapport Général par le biais de caucus immodérés.
- Les caucus modérés durent entre 10 et 15 minutes, les caucus immodérés entre 10 et 15 minutes au début, et peuvent durer jusqu'à 30 minutes au moment de la rédaction.
- Il est important d'établir des titres de caucus clairs et concis en rapport avec le sujet, car beaucoup ne sont pas convaincants parce qu'ils ne répondent pas à ces caractéristiques.
- Tout au long du débat, il est possible de faire usage d'autres motions telles que le privilège personnel, les rappels au règlement, le doute parlementaire et les questions.
- Les caucus modérés et immodérés ne peuvent être prolongés que trois fois pour la même durée et avec le même nom. À cette fin, les délégations proposent une "motion de procédure" (attendez que la modération dise "établir"), pour prolonger le caucus précédent à X minutes, X minutes/secondes par orateur pour discuter...".

1) Introduction au sujet

- Cette première section commence à la fin de la liste des orateurs lorsque la modération annonce "Délégations, le forum est ouvert, y a-t-il des motions dans le forum ?" et couvre généralement les sessions 2 et 3, et la majeure partie de la session 4.
- Habituellement, au début, une délégation met en place un caucus modéré dans le but d'introduire le sujet, soit pour le contextualiser, fixer des priorités, identifier des définitions ou mentionner son importance et son actualité. Pour ce faire, une délégation dépose une "motion de procédure" (attendez-vous à ce que la modération dise "établir"), "pour établir un caucus modéré de X minutes, X minutes/secondes par orateur pour discuter de ...".
 1. Un vote est alors effectué et s'il y a une majorité simple (50% + 1) en faveur, le caucus est ouvert, s'il n'y a pas de majorité, il n'est pas ouvert et est retourné au forum pour que d'autres motions soient proposées.

- Il est possible d'introduire un caucus immodéré de 15 minutes lors des premières sessions afin de fixer le cours du débat et d'identifier une liste de caucus modérés à débattre. Pour ce faire, la délégation qui fait la proposition doit établir un "caucus immodéré" (attendez-vous à ce que la modération dise "établir"), "pour établir un caucus immodéré de X minutes dans le but de fixer le cours du débat". Cette option peut être utile lorsque plus de trois caucus d'affilée ne s'ouvrent pas.
- Dans le cas où il n'est pas possible d'établir un cours de débat, les délégations continuent de proposer des caucus modérés dans le but de discuter de sous-thèmes pertinents pour la question et essentiels pour le Rapport Général.

2) Délimitation des blocs et des solutions

- Après 10 à 15 caucus modérés sur des sous-questions pertinentes, les délégations peuvent établir différents blocs en fonction des aspects sur lesquels elles veulent se concentrer afin de rechercher une division efficace du travail. Cette section se situe généralement entre la fin de la session 4, la session 5 et le début de la session 6.
 1. **Blocs géographiques** : Europe, Amérique, Océanie, Afrique et Asie ;
 2. **Blocs économiques** : MERCOSUR, ANASE, TEMEC, TPP, UE, SAARC ;
 3. **Axes** (en fonction de la manière dont le problème est affecté). Par exemple,
 - Thème à débattre : Lutter contre les effets sociaux du trafic de drogue,
 - Axes : pays consommateurs, pays de transit, pays producteurs ;
 4. **Piliers** (selon les solutions retenues tout au long du débat). Par exemple,
 - Piliers : mesures à court, moyen et long terme ;
 - Piliers : solutions économiques, politiques, sociales, etc.
- Les délégations peuvent faire des caucus modérés selon la division de leurs blocs ou continuer avec les différents sous-thèmes. Cependant, à ce stade, le contenu des discours passe d'un rôle d'introduction à celui de solutions.
- Il est conseillé qu'à ce stade, les délégations consignent les solutions dans un document. Une fois que toutes les solutions que les délégations jugent nécessaires ont été exprimées, la rédaction de l'éventuel Rapport Général commence.

3) Rédaction de l'éventuel Rapport Général

- Cette troisième section, qui couvre généralement la session 6 et une grande partie de la session 7, permet aux délégations de se diviser en équipes (et peuvent utiliser les petites salles de zoom), selon leurs blocs à travers des caucus immodérés de 15-30 min, dans le but de commencer à rédiger les informations discutées précédemment dans le langage correct d'une Rapport Général.
- Un bon moment pour savoir quand commencer à rédiger un éventuel Rapport Général est de considérer ce que vous avez déjà :
 1. **Des caucus sur les questions introductives** : ce contenu étant descriptif.
 2. **Des caucus suffisants sur les solutions** : ce contenu, orienté vers les solutions.
- Pour commencer la rédaction, les délégations peuvent être divisées en équipes de bloc selon la division ou en utilisant toute autre forme d'organisation préférée. Pour cette première partie, il n'est pas nécessaire d'avoir le format final du Rapport Général.
- Afin que toutes les délégations puissent avoir accès au document, le Bureau fournira le lien à utiliser. De cette façon, même en cas de division en équipes, toutes les délégations pourront voir le travail des autres et faire les commentaires nécessaires.
- Il est recommandé qu'une fois qu'une équipe a terminé la partie rédactionnelle de son travail, elle commence à lire le travail des autres pour obtenir des commentaires. De même, le Bureau suivra et donnera des suggestions au projet.

- Une fois la rédaction de tous les éléments du Rapport Général, les délégations mettront le format officiel (voir **Exemple du Rapport Général**) afin que le Bureau puisse le lire et l'approuver lors d'un caucus immodéré.
- Comme un éventuel Rapport Général peut comporter différentes sections, l'organisation en groupes peut varier, en examinant la répartition du travail en tenant compte des différentes sections de l'éventuel Rapport Général.
- Si les délégations le souhaitent, la répartition traditionnelle des commissions pourrait être suivie pour la section "Développement" de l'éventuel Rapport Général.
- Cependant, la participation est également encouragée dans les autres sections telles que la page de titre, la table des matières, l'introduction, la conclusion, les annexes et les références, une proposition d'organisation est illustrée ci-dessous :
 - **Salle 1** : Page de titre, table des matières et introduction,
 - **Salle 2** : Développement : Sous-thèmes 1-3,
 - **Salle 3** : Développement : Sous-thèmes 4-6,
 - **Salle 4** : Conclusion, annexes et références.
- Avant d'envoyer l'éventuel Rapport Général au Bureau, il est recommandé d'établir un caucus immodéré pour unifier les sections et corroborer la table des matières et les références du Rapport.
- Pour mieux comprendre les exigences d'un éventuel Rapport Général, voir le **Guide III : Rapport Général**.

Conclusion

- Cette troisième partie couvre généralement la fin de la session 7 et la totalité de la session 8, et permet de suivre l'ensemble du processus lié à la lecture, la révision et le vote du Rapport Général.

1) Introduction et lecture du Rapport Général

- Une fois que le Bureau a approuvé l'éventuel Rapport Général et que le caucus immodéré est terminé, la modération ouvre le forum où la seule motion acceptable est une motion de procédure "pour introduire l'éventuel Rapport Général", cette motion ne nécessite pas de vote et passe automatiquement.
- Le Bureau donne ensuite la parole à la délégation ou au groupe de délégations préalablement élu par l'ensemble de la commission pour donner lecture du Rapport Général pendant son examen.
- A ce stade, les autres délégations écoutent attentivement et notent les fautes d'orthographe, les corrections ou les observations qu'elles jugent nécessaires.
- A partir de ce moment, le terme "possible" est abandonné et devient "le Rapport Général".

2) Révisions finales

1. **Modération modérée** : lorsque la lecture du Rapport Général est terminée, la modération ouvre automatiquement un caucus modéré obligatoire de 10 minutes avec possibilité de prolongation, dans le but de mettre en évidence les fautes d'orthographe, les corrections ou les observations préalablement notées par les délégations dans le Rapport Général
2. **Modération immodérée** : ensuite, la modération proposera, si nécessaire, l'ouverture d'un caucus immodéré de 15 minutes avec possibilité de prolongation, dans le but d'apporter les modifications nécessaires au document.

3) Le vote

- À la fin du caucus, la modération ouvre le forum où la seule motion acceptable sera une motion de procédure pour "clore le débat". Cette motion doit être votée et avoir 2/3 du comité en faveur. S'il y a des opposants, deux personnes pour et deux contres peuvent monter à la tribune pour justifier pourquoi le débat doit ou ne doit pas être clos.

- Si la motion est adoptée, la modération annonce que le débat est clos et procède automatiquement au vote du Rapport Général en deux tours :
 1. En faveur, contre ou avec droit d'explication.
 2. Pour, contre, et ceux qui ont voté précédemment avec un droit d'explication expliqueront la justification de leur vote pour ou contre.
- Une majorité simple (50% + 1) est requise pour l'adoption du Rapport Général. En cas de rejet, les délégations retourneront à la section de rédaction de l'éventuel Rapport Général pour continuer à travailler sur un document favorable aux délégations. Si elle est acceptée, la modération ouvrira le forum en notifiant que les projets d'amendements sont lancés.

4) Amendements

- Lorsque la modération ouvre le forum et donne l'ordre de commencer le projet d'amendement, la seule motion acceptable est une "motion de privilège personnel" dans le but d'introduire un amendement", qui vise à apporter un changement à une partie spécifique du Rapport Général, et le processus pour l'introduire est le suivant :
 1. La modération ouvre le forum ;
 2. Une délégation déclare "motion de privilège personnel" (attendez que la modération dise "établir"), "pour établir un amendement" ;
 3. La modération donne la parole à la délégation pour expliquer son amendement ;
 4. Le vote est effectué à la majorité simple (50% + 1) pour être adopté ;
 5. S'il n'y a pas de majorité simple (50 % + 1), la délégation qui propose l'amendement peut justifier ses raisons en moins d'une minute, puis une délégation contre peut passer pour un discours de moins d'une minute également ;
 6. Le vote est repris ;
 7. En fonction du résultat, il s'agit de modifier ou non.
- Ce processus est répété en fonction du nombre d'amendements, lorsqu'il n'y a plus d'amendements, la modération annonce l'existence du Rapport Général, puis donne la parole à la Présidence pour un discours.
- La Présidence quitte ensuite la commission pour présenter le Rapport Général au Secrétariat Général. Pendant ce temps, les délégations attendent patiemment.
- En cas de rejet, les délégations doivent retourner aux caucus pour apporter des corrections. En cas d'approbation, le Bureau prononce un dernier discours et la réunion est levée pour la dernière fois, concluant ainsi le Modèle, "Motion de procédure" "Pour lever la réunion".

GUIDE III : RAPPORT GÉNÉRAL

Le travail de l'UNICEF est basé sur des preuves, des recherches rigoureuses et des analyses minutieuses. Il combine donc l'expérience, les preuves et les analyses pour créer des campagnes, des rapports et des programmes là où ils sont le plus nécessaires, en utilisant ces données pour produire des rapports annuels ou des rapports d'ensemble spécifiques à un problème.

- **Qu'est-ce que c'est ?**

Il s'agit du document écrit et visuel produit dans le but de fournir des informations de manière logique, claire et ordonnée en utilisant un langage accessible, mais en conservant la rigueur de la recherche scientifique.

- **Objectif :**

Il vise à fournir les données nécessaires à une compréhension complète du cas et propose ou recommande la meilleure solution pour le fait traité.

L'UNICEF, dans sa vision d'un monde où personne n'est laissé pour compte, s'efforce de contribuer aux objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en cherchant à garantir que tous les enfants survivent, s'épanouissent, se développent de manière optimale et voient leurs droits respectés. Dans cette édition du Modèle des Nations Unies UADYMUN 2021, l'objectif est que l'apprentissage acquis par les délégués se transcende en chacun d'entre eux, leur permettant d'être plus compétents, plus conscients et plus proactifs sur les questions d'intérêt humain.

- **Sections optionnelles**

Certains rapports de l'UNICEF ajoutent d'autres sections telles que des "pages d'abréviations" et/ou des "glossaires". Si vous avez couvert toutes les sections requises pour le rapport et que vous avez identifié d'autres sections qui pourraient contribuer au rapport, vous pouvez en informer le Bureau afin d'examiner leur faisabilité.

- **Conception du rapport**

Comme pour les résolutions, UADYMUN fournira le format nécessaire à utiliser dans le rapport afin que les délégations puissent se concentrer exclusivement sur les informations. Toutefois, ils peuvent modifier le format de base en ajoutant des graphiques, des infographies, des images, des tableaux ou d'autres éléments visuels.

Exigences pour le Rapport Général :

Titre	Contenu	Extension
Couverture	Titre et sous-titre attractifs en rapport avec le thème ¹	1 feuille
Avant-propos	Il est demandé à la Président de l'UNICEF de	1 feuille
Index	-	1 feuille

¹ Examinez des exemples de couvertures dans : <https://data.unicef.org/resources/resource-type/publications/>

Introduction	<p>a) Contexte actuel : mentionnez la situation mondiale actuelle et établissez un lien avec le problème,</p> <p>b) Problème : décrire le problème du général au particulier, avec les éléments impliqués,</p> <p>c) Exemplification du problème : événements internationaux récents liés au problème à traiter,</p> <p>d) Brève description de ce dont parleront les sous-thèmes du rapport.</p>	1-2 feuilles
Développement	<p>Rédigez les sous-thèmes discutés en commission sous la forme d'un paragraphe. (4-6 sous-thèmes), recommandé 2-3 pages par sous-thème². Chaque sous-thème doit inclure :</p> <p>a) Informations générales et spécifiques sur le sous-thème (ce qui, dans une autre commission, serait des "phrases préambulaires"),</p> <p>b) Solutions et plan d'action (les "phrases opérationnelles" d'un autre comité). *(Il n'est pas nécessaire d'utiliser les phrases du préambule ou du dispositif). Il est possible d'inclure des graphiques, des infographies, des images, des tableaux ou d'autres éléments qui permettent de présenter les informations de manière visuelle³.</p>	8-18 feuilles
Conclusion	<p>a) Résumé : incluez un bref résumé de ce qui est inclus dans le document.</p> <p>b) Réflexion : expliquez l'importance et l'impact du Rapport sur la question.</p>	1-2 feuilles
Annexes	D'autres documents tels que des rapports, des plans d'action, des tableaux, etc. peuvent être inclus si vous le souhaitez.	
Références	En format APA, en note de bas de page ou comme section à la fin du document.	

² Exemples de sous-thèmes dans les index des Rapports sur : <https://data.unicef.org/resources/resource-type/publications/>

³ L'UNICEF dispose d'un centre de visualisation interactive des données : <https://data.unicef.org/resources/resource-type/interactive-data-visualizations/>

GUIDE IV : DISCOURS POUR LA LISTE DES ORATEURS

Au début du Modèle, toute délégation notifiant le Bureau aura la possibilité de participer à la liste des orateurs où, en moins d'une minute et demie, elle communiquera sa position sur la question en question. Pour que ce discours soit réussi et efficace, il ne suffit pas de lire le document de synthèse à haute voix, car il n'a pas le format idéal d'un discours. Il est plutôt recommandé de s'inspirer du document de synthèse pour rédiger un discours mieux adapté à la tâche.

Caractéristiques

Voici quelques caractéristiques à prendre en compte lors de la rédaction et de la présentation du discours :

1. **Brièveté** : dans la liste des orateurs, vous entendez beaucoup de discours, il est donc essentiel que l'information soit concise et que chaque mot serve un but précis. De cette façon, vous serez attractif pour les autres délégations (la qualité plutôt que la quantité).
2. **Clarté** : il est essentiel que les délégations puissent comprendre les idées et les propositions du discours de manière claire. Il est donc recommandé d'éviter le langage trop technique et de privilégier un ton plus compréhensible pendant le discours.
3. **Commander** : un autre élément important pour rendre le discours attrayant, ne pas paraître monotone et être facile à retenir est de s'en tenir à une structure définie. De cette façon, chaque phrase sert un objectif précis et évite de partir sur une piste moins pertinente.

Structure

Une bonne structure à prendre en compte lors de la rédaction d'un discours est la suivante (toutefois, les délégations sont libres de concevoir leur discours comme elles l'entendent) :

1. **Salutations** : aux personnes que la délégation juge nécessaires ;
2. **Déclaration liminaire** : introduction générale au sujet et à son importance ;
3. **Relation du pays avec le problème** : aspects pertinents pour le gouvernement, actions entreprises (vous pouvez mentionner si elles sont réussies ou non), priorités nationales et solutions les plus pertinentes (vous devez essayer de vous concentrer sur les plus importantes) ;
4. **Déclaration finale** : conclusion du discours visant à réaffirmer l'engagement de la nation et exposant les attentes du travail de la commission

EXEMPLE DE DISCOURS POUR LA LISTE DES ORATEURS

[Notez que ce discours est basé sur les informations contenues dans l'Exemple de Document de Position. En pratique, la même stratégie peut être utilisée pour obtenir un discours aligné sur les informations les plus importantes du pays].

Merci beaucoup, Bureau, chères délégations, c'est un honneur pour la délégation fidjienne de s'adresser à ce forum renommé.

L'humanité se trouve aujourd'hui dans une situation extraordinaire. Malgré des connaissances, des compétences et des ressources sans précédent, nous continuons à mettre en danger notre propre planète, menacée par le changement climatique. Dans ce contexte, l'économie est l'un des facteurs les plus importants qui a alimenté l'ampleur de ce problème.

C'est pourquoi les solutions que nous proposons au sein de cette commission seront vitales pour la transformation du commerce international en un commerce qui place l'environnement au centre.

Depuis de nombreuses années, la délégation fidjienne s'est imposée comme un champion respecté sur la scène internationale. Nous avons récemment mis en place des stratégies telles que notre nouveau plan national d'adaptation 2018 ou l'initiative "Villes, mers et tempêtes". Dans tous ces efforts, nous envisageons une approche multisectorielle, c'est-à-dire que nous examinons toutes les options et perspectives possibles. Toutefois, conformément à nos priorités nationales, nous chercherons au sein de la commission à nous concentrer sur les solutions économiques et financières, ainsi que sur la recherche et le développement.

La délégation est convaincue que si tous les pays identifient des stratégies et des solutions clés, il sera possible de passer à un modèle économique qui soutient à la fois le commerce international et l'environnement. Nous nous réjouissons donc de travailler avec l'ensemble de la commission pour réaffirmer notre engagement dans la lutte contre le changement climatique.

Merci beaucoup et je cède mon temps de parole au Bureau.

Les présentes **IV GUIDES** ont été approuvées par le Secrétariat Général de l'UADYMUN 2021. Le contenu a été rédigé par le Secrétariat Académique d'UADYMUN 2021 et avec le soutien du Comité du Conseil de Sécurité d'UADYMUN 2021. Les dispositions sont mises à jour pour l'édition **2021 de UADYMUN**.

Au nom de l'ensemble du Secrétariat Académique d'UADYMUN 2021, nous espérons que ces guides vous seront utiles dans votre préparation et votre participation au Modèle, afin que vous puissiez utiliser tout votre potentiel lors des sessions.

Nous vous souhaitons le meilleur des succès,

C. Cecilia Celeste Patiño Cerón, C. Nayeli Carolina Montero Fernández, C. María Jimena Díaz González, C. Andrés Herrera Esquivel

Secrétariat Académique 2021

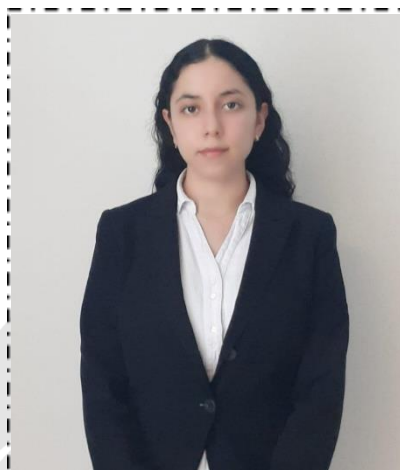
CONTACT DU BUREAU

Michelle González Rodríguez

Présidence

Numéro de contact : (999) 378 0323

Courrier : mich020918@gmail.com



Rashel Alexandra Tello Zetina

Modération

Numéro de contact : (999) 113 1711

Courrier :

rasheltellozetina@gmail.com

Médias sociaux  [rashel_tz](https://www.instagram.com/rashel_tz)



Silvia Elvira Esquivel Canul

Officielle de conférence

Numéro de contact : (999) 1345180

Courrier :

esquivelcanulsilvia1@gmail.com

Médias sociaux  [silvia_esquivel](https://www.instagram.com/silvia_esquivel)



